



## RECENSEMENT



**Madame, Monsieur,**

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs, de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Les quatre agents sont :



Angèle HEISSLER



Pascale KAUFFMANN



Danièle SIES



Agnès WENDLER

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Denis HOMMEL  
Maire



## ENQUETE INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Monsieur Sébastien ANTOINE, enquêteur de l'Insee prendra contact avec les personnes, qui auront eu un courrier au préalable, des logements sélectionnés au cours du mois de **janvier**. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquêteur respectera de manière stricte un ensemble de mesures, ceci afin de vous protéger et de se protéger

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



## INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie.



## CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS - ENQUETE

### « LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES »

Que vous évoque ce nom ? Les connaissez-vous ? Leurs particularités, leur gestion...  
? Comment les percevez-vous ?

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace (CEN Alsace – CSA) lance une enquête de connaissance et de perception des réserves naturelles nationales. Nous vous invitons à répondre à ce sondage anonyme qui sera disponible **jusqu'à fin janvier** sur notre site <https://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu> . Si vous avez 15min environ soutenez-nous en complétant ce questionnaire en ligne !

Vous trouverez le lien du questionnaire dans l'onglet « Actualité ».



## AFFAO

L'association Fruits, Fleurs et Abeilles organise, **le samedi 12 février à 14h**, un cours de taille de formation sur les 40 arbres hautes tiges plantés récemment le long du lotissement Forêt du Rhin.

Rendez-vous pour tous les intéressés à l'atelier communal, rue de la Digue.